

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 260

présenté par

M. Alauzet, Mme Sas, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-  
Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et M. Roumegas

-----

**ARTICLE 24**

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« d’une compétition sportive internationale »

les mots :

« de l’UEFA Euro 2016 ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 15 à 19.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de limiter le champ des personnes pouvant bénéficier de l’exonération aux seuls organisateurs de l’UEFA Euro 2016 de football.